

lesoir.be

La Une
Lire le journal
Je m'abonne
Avantages abonnés
Newsletters
Immo
Faq
Plus
Je me connecte

rechercher

Archives



9°C - 17°C

BOURSE ▲
Bel-20: 1,98 %
14/09 16:28

TRAFIC 🚦
159 km.
DENSE

actu	sports	culture	économie	débats	blogs	le studio	styles			
politiclub	belgique	communales 2012	france	monde	régions	vie du net	sciences & santé	petite gazette	le fil info	quiz

Nouvelle recherche



Gens sans terre depuis 25 ans

DEFFET, ERIC

Page 8

Lundi 16 janvier 2012

Aménagement Dizaines de propriétés gelées par un projet routier depuis 1987

Voyage en absurdité. Depuis plus de 40 ans, l'idée d'un contournement routier du bassin liégeois par l'est est sur la table. C'est la fameuse liaison Cerexhe-Heuseux-Beaufays (CHB). Depuis 1987 – il y a donc précisément 25 ans ! –, une zone de réservation est inscrite au plan de secteur pour permettre ce projet. Autrement dit : les biens (maisons, terrains...) des propriétaires situés dans cette zone sont « gelés ».

Pourtant, dans sa déclaration de politique régionale de 2009, le gouvernement wallon stipule en toutes lettres « *ne pas poursuivre le projet autoroutier à l'est de Liège* ». Mais rien n'y fait : plusieurs dizaines de personnes ne peuvent pas disposer pleinement de leurs biens alors qu'elles doivent s'acquitter des impôts fonciers qui leur sont réclamés...

On dira : puisque la liaison CHB ne verra pas le jour, ne suffit-il pas de supprimer la zone de réservation au plan de secteur et de rendre la pleine jouissance de leurs biens aux propriétaires ?

Pas si simple, évidemment.

En 2009, Michel Daerden (PS), alors ministre sortant des Travaux, avait annoncé que Cerexhe-Heuseux-Beaufays ne se ferait pas, « *faute de volonté politique* » et par manque de moyens budgétaires. Un peu aussi grâce ou à cause de la combativité des riverains et des critiques venues de l'Europe à propos de l'impact du projet sur l'environnement.

Un mort en sursis

Dans la foulée, Ecolo, qui est opposé à la liaison, a fait inscrire le gel du dossier dans l'accord de gouvernement. En même temps que l'engagement pris par l'exécutif d'« *examiner les conséquences de cette décision en ce qui concerne la zone de réservation et dès à présent de rechercher des solutions pour les propriétaires d'immeubles situés dans cette zone* ».

Deux ans et demi ont passé, et rien de neuf sur CHB : les 78 propriétaires ne peuvent ni exploiter, ni transformer, ni investir dans leurs biens comme ils le souhaitent.

Seul changement : en juin, Benoît Lutgen (CDH), alors ministre des Travaux, a annoncé que « *les procédures d'acquisition sont suspendues et les arrêtés d'expropriation aussi, quand ils n'ont pas été mis en œuvre* ».

Pour le solde – l'essentiel, à savoir la fin de la zone de réservation –, Lutgen renvoie à son collègue en charge de l'Aménagement du territoire Philippe Henry (Ecolo) qui s'en tient à la déclaration de politique régionale : « *Elle dit que CHB ne se fera pas au cours de cette législature. Mais pour la suite, on n'en sait rien.* »

La modification du plan de secteur signerait l'arrêt de mort définitif du projet de liaison autoroutière. Mais il n'y a pas d'accord au sein de l'Olivier wallon pour franchir cette étape irréversible.

« *L'engagement pour le gel du dossier ne va pas jusqu'à son abandon définitif* », vient encore de nous confirmer Henry.

Difficile aussi de faire une croix sur CHB alors que ce projet est au cœur du projet de plan urbain de mobilité (PUM) discuté dans le bassin liégeois.

Mais qu'en pensent les opposants au projet ? « Malgré le gel du dossier et le geste posé par Benoît Lutgen, nous ne sommes pas définitivement rassurés, souligne Frédéric Falisse, président du Groupement CHB. *L'absence de décision sur la zone de protection entretient évidemment la flamme chez ceux qui souhaitent la création de cette liaison. Pour les opposants et les propriétaires concernés, c'est de l'acharnement politique, tout simplement.* »

Exproprier malgré tout ?

A l'image de son parti, Philippe Dodrिमont compte parmi les partisans de CHB. Le député-bourgmestre MR d'Aywaille intervient pourtant, de mois en mois, au parlement wallon pour relayer le ras-le-bol compréhensible des « gens sans terre » de la vallée et des contreforts de la Vesdre.

L'élú annonce une prochaine proposition de résolution : « Je demande que le gouvernement indemnise les propriétaires concernés qui ne peuvent pas jouir pleinement de leurs biens alors qu'on leur fait payer l'impôt foncier et qu'on leur réclame, le cas échéant, des droits de succession. »

A l'automne, Philippe Dodrिमont avait d'ailleurs demandé à André Antoine (CDH) d'étudier une exemption ou une réduction du précompte immobilier pour les personnes concernées. Mais le ministre wallon des Finances a rappelé

Articles similaires :

Des dizaines de propriétaires lésés par un...
Infrastructure Un député libéral défend la...
La liaison CHB au purgatoire -- Six millio...
Mobilité Michel Daerden annonce renoncer a...
Mobilité Après l'avis de la Commissi...
Liaison CHB Un avis motivé complémentaire ...
Mobilité : Ecolo veut l'arrêt de CHB...
La liaison autoroutière près de Liège viol...
Mobilité Les inquiétudes sont nombreuses a...
Aménagement du territoire Les propriétaire...
Aménagement Un projet immobilier sur le si...
DES RETINNOIS CONTRE L'ESCARGOT
AUTOROUTIE...
Mobilité Michel Daerden veut lancer le cha...
Liège La zone sinistrée manque cruellement...
Economie Toujours pas de demande permis po...
Mobilité Le ministre des Travaux publics a...
Mobilité Le sondage Ipsos commandé par Dae...
Mobilité Le parti veut en finir avec le « ...
Voiries Un vieux projet à Charleroi : La l...
"LA DERIVATION", ORGANE DE LIAISON NON
CONS...

que les révisions du revenu cadastral sont de la compétence du fédéral.

Le député liégeois y va alors d'une proposition forte : « *Confrontés à ces blocages, les propriétaires ont surtout besoin de clarté. L'incertitude est la pire des choses. On en est au même point depuis 1987. Je suggère donc qu'on procède à des expropriations sous conditions : tant que CHB ne se fait pas, les propriétaires s'engageraient à gérer leurs biens en bons pères de famille. Le grand mérite : une clarification et une situation plus confortable pour les riverains qui auront été indemnisés.* »

Et puis, souligne le libéral, ces expropriations, ce sera toujours ça de réalisé si le projet CHB se fait un jour...

Chronologie

1969 L'idée d'un contournement du bassin liégeois par l'est voit le jour.

1973

Premières expropriations à l'amiable.

1987

La zone de réservation est inscrite au plan de secteur.

2008

La commission européenne critique sévèrement les procédures appliquées à CHB et l'absence d'évaluation environnementale. Le Moniteur publie l'arrêté d'expropriation pour tout le tracé.

2009

En fin de mandat aux travaux publics wallons, Michel Daerden annonce que le projet CHB ne verra pas le jour « faute de volonté politique » et en raison de difficultés budgétaires. En juillet, Ecolo fait inscrire dans la déclaration de politique régionale que le projet « ne sera pas poursuivi ».

2011

En juin, le ministre Lutgen annonce qu'il va retirer les arrêtés d'expropriation qui n'ont pas été mis en œuvre.

2012 Vingt-cinq ans après l'inscription au plan de secteur, 78 propriétaires situés en zone de réservation attendent toujours de disposer pleinement de leurs biens.

Actualité	Services	Les autres sites Rossel		Liens rapides
la Une	nous contacter	Vlan.be	L'Echo	l'actu
belgique	plan du site	Le Sillon Belge	Soirmag	les sports
monde	archives	Lenseo	Sudpresse	la culture
sports	flux RSS	PhotoBook	La Voix du Nord	l'économie
culture	newsletter	Références	Net Events	monde
économie	services et concours	Cinews	La Boutique du Soir	régions
les blogs	Le Soir en PDF	Rossel	Rendez-Vous.be	débats
débats	club du soir	Ticketnet	Victoire	infos high tech
styles	nécrologies du Soir	GrenzEcho	Saveurs.be	styles
		Rossel advertising		les blogs

les applications mobiles **Le Soir**
disponibles en téléchargement

© Rossel & Cie. S.A - lesoir.be - Bruxelles 2012

Conditions générales de vente | droits de reproduction | protection de la vie privée - droit à l'oubli

